

sons populaires, dans leur incorrection, " obéissent aux lois d'une rythmique inconsciente." (1)

Aussi bien, le rythme est partout dans l'univers ; il nous entoure. La distribution des astres et leur gravitation dans l'espace, la cristallisation des minéraux, la croissance des plantes, le geste de l'homme, tout cela est rythmé ; car Dieu, suivant la parole des Ecritures, " a tout créé avec *poids, nombre et mesure.*"

Le rythme étant une loi de la nature, il serait étrange qu'il ne se trouvât pas dans l'art, qui est une imitation de la nature.

Aussi, là où il n'y a pas de rythme, il n'y a pas d'art ; il y a bien d'excellente maçonnerie, mais il n'y a pas d'architecture ; il y a bien des sons, mais il n'y a pas de musique ; il y a bien des mots, mais il n'y a pas de poésie.

La parole a aussi son rythme. C'est le *rythme littéraire.*

Le rythme littéraire peut être défini la succession des sons vocaux par groupes proportionnels ; ou encore, reprenant la définition à laquelle nous nous sommes arrêté en parlant du rythme en général, nous pouvons dire que le rythme littéraire est le résultat combiné du *nombre*, de la *variété* et de la *proportion* des groupes sonores qui constituent le discours.

Il faut donc y distinguer aussi trois éléments : la *succession*, qui, rompant la continuité du son, y détermine des nombres ; la *variété*, qui distingue les sons les uns des autres ; la *proportion*, qui établit entre eux un rapport rythmique.

Cette définition du rythme littéraire est l'équivalente de cette autre, devenue classique : " Le rythme est la proportion sensible entre groupes sonores et successifs." (2) Celle qu'en a donnée Cicéron n'est pas différente : " *Distinctio, et æqualium et sæpe variorum intervallorum percussio numerum conficit.*" (3)

Mais, à ces définitions, peut-être devrait-on préférer, pour sa clarté, celle de Quintilien : " Un assemblage de temps syllabiques, gardant entre eux certain ordre ou certaines proportions."

(1) Ferd. Brunetière, *Histoire et Littérature*, (édit. 1891), vol. 2, p. 213.

(2) R. P. Longhaye, *Théorie des Belles-Lettres*, p. 432.

(3) De Orat., l. III, 48.